



EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : TENUES

VII : Tenue et comportement des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires

Allure générale exigée

L'allure générale doit respecter les usages établis dans les professions préparées au lycée. Ces usages sont fondés sur des considérations sanitaires et/ou de propreté, de netteté, voire d'élégance.

Le lycée hôtelier prépare les élèves à travailler dans des milieux où le laisser-aller ou la fantaisie personnelle n'ont pas leur place, où la tenue répond à des règles strictes et où les élèves doivent apprendre à respecter un code vestimentaire particulier. Il ne s'agit pas de contraindre l'originalité ou la personnalité, mais d'apprendre où elles peuvent s'exercer ou pas.

De manière générale, il est demandé aux élèves de :

- Avoir les cheveux entretenus, coiffés, propres et de couleur naturelle, y compris pour les perruques ou extensions.
- Être correctement rasés ou porter une barbe entretenue et taillée
- Ne pas porter de piercings ou autre prothèse représentant un risque sanitaire
- Ne pas avoir de tatouages apparents
- Les bijoux et le maquillage doivent rester discrets
- La manucure doit être courte et entretenue, seul le vernis transparent est autorisé
- Port du pantalon avec des chaussettes noires de ville fines et hautes ou des mi-bas couleur chair, port de la jupe avec des collants de couleur chair
- Porter des chaussures de cuir noir de ville, non compensées, non vernies avec un talon inférieur à 7cm (chaussures type ballerines ou bottines sont interdites)
- Seul le couvre-chef professionnel est autorisé à l'intérieur des bâtiments du lycée

En cas de manquement à ces consignes, l'élève ne sera pas accepté en cours. Il sera pris en charge par la Vie Scolaire qui pourra, selon les stocks et les circonstances, prêter du matériel (de manucure, coiffage, rasage...) afin que l'élève soit rapidement en conformité avec les exigences citées et puisse retourner en classe. Un rapport d'incident sera envoyé aux responsables légaux qui devront veiller à la non-récidive.

Tenue du Lycée

Un lycée de l'hôtellerie-Restauration et de la Boulangerie-Pâtisserie prépare les élèves à évoluer dans des milieux professionnels répondant à des règles strictes, les élèves doivent donc apprendre à respecter un code vestimentaire particulier.

Le lycée est par ailleurs un établissement amené à accueillir quotidiennement du public (intervenants, professionnels, institutionnels, clients...). En dehors des tenues professionnelles adaptées aux différents types d'ateliers, les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires se doivent tous de porter la tenue du Lycée, en tout lieu, toute l'année scolaire et lors des sorties.

Tenue du Lycée (suite)

Dès l'entrée dans l'établissement et en dehors des ateliers, les élèves doivent obligatoirement porter la tenue du lycée, conformément au trousseau établi et uniquement sur cette base.

En cas d'oubli ou de perte d'un élément de la tenue, l'élève ne pourra pas entrer en classe et sera pris en charge par la Vie Scolaire. Il restera en étude ou repartira en cours avec un vêtement de courtoisie momentanément prêté, en fonction des circonstances. Un rapport d'incident sera envoyé aux responsables légaux qui devront pallier ce manquement, au plus vite.

Toute récidive de tenue non conforme peut conduire à l'interdiction d'accès de l'élève au lycée, aux salles de cours ou ateliers. L'ensemble du corps enseignant et d'encadrement participent à cette tâche éducative.

Lors des mouvements et récréations, par-dessus la tenue du Lycée, il est toléré que les élèves portent leur blouson (sauf cuir et jean), leur manteau et/ou leur écharpe (sauf châle) qui doivent être de couleurs unies et de formes sobres.

Tenue Professionnelle

Lors de Travaux Pratiques ou des cours de Technologies Appliquées, la tenue professionnelle du lycée, conformément au trousseau établi et uniquement sur cette base, doit obligatoirement être portée. Sa définition, propre aux activités pratiques, est standardisée selon les formations et communiquée aux responsables légaux, y est associé le règlement spécifique aux ateliers.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, il est interdit d'entrer ou de sortir du lycée avec sa tenue professionnelle.

- Le port de chaussures de sécurité est obligatoire lorsqu'elles font partie de la tenue professionnelle
- Les cheveux longs doivent être attachés sur tous les plateaux techniques afin d'être contenus dans la coiffe
- Les bijoux et vernis à ongles sont interdits

Tenue EPS

Tout élève doit se présenter en EPS avec sa tenue de sport. Il bénéficie de vestiaires et de douches sur toutes les installations sportives. Pour des raisons d'hygiène, les élèves doivent se changer à la fin du cours.